

Compte-rendu du CTSD 08 du 3 septembre 2020

Informations de rentrée :

Modifications dans l'équipe de la DSDEN

Mme Dehoche : conseillère en politique territoriale.

Mr Princet : conseiller 1er degré

Mme Zietek : Secrétaire Générale

Mme Erika Belkacemi : IEN Vouziers (vient de CANOPE)

Mr Kieffer : IEN Revin

Mr Evrard : IEN Sedan

Pôles scolaires en construction

Pôle scolaire Flize : ouverture à la rentrée prochaine.

Pôle scolaire Vouziers : retard dans les travaux, les entreprises locales sont sous-dimensionnées par rapport à l'ampleur des travaux + l'arrivée du COVID. Pas de certitude sur l'ouverture à la rentrée prochaine.

Pôle scolaire du Rethélois : (St Loup-Terrier-Avançon-Tagnon). L'avis du DASEN ne porte que sur l'aspect technico-pédagogique. Les travaux n'ont pas commencé, une opposition perdurant entre les 3 maires des communes concernés et la communauté de commune qui a repris la compétence scolaire.

Protocole sanitaire

La nouvelle circulaire est tombée le jeudi 3 septembre, deux jours après la rentrée...

Il y a eu plusieurs alertes COVID négatives sauf pour un agent d'entretien sur une école de Charleville-Mézières. Les cas contacts ont été isolés et testés. Les personnels en quarantaine (7 jours) ont été remplacés.

La FNEC-FP-FO s'inquiète de la baisse du temps de confinement des personnes-contacts ; les autorités médicales précisent que la contagion est de l'ordre de 10 à 12 jours, avec un temps d'incubation de 7 jours de Remettre les gens au travail semble plus important que la santé des personnes. Dernière minute, le protocole déjà allégé en cette rentrée est de nouveau remis en question à peine 3 semaines après sa mise en œuvre. Comment croire qu'on prend réellement en compte la réalité du terrain et qu'on s'inquiète de la santé des personnels.

Comment ne pas être considérés comme cas contacts alors qu'on a côtoyé un enfant positif à la covid ?

Comment enrayer cette épidémie si les ordres transmis sont contradictoires et contraires à la sécurité sanitaire.

D'autre part, Le ministère ayant déclaré qu'une simple déclaration sur l'honneur d'un parent attestant que son enfant n'est pas atteint de la covid suffit à l'autoriser à revenir en classe. Comment savoir si l'enfant a été dépisté et est négatif, le parent n'étant pas médecin. Quel recours contre un parent ayant fait une fausse déclaration en cas de contamination d'un personnel ?

Autorisation d'absence pour cause de COVID (/journée de carence) ?

Étape 1 : En l'attente de faire le test de dépistage et son résultat (cas contact), les agents ne perdent pas d'argent. Il suffit de faire remonter par mail à Mme Zietek, Secrétaire Générale de la DSDEN pour ASA (Autorisation Spéciale d'Absence). Cela devrait faire l'objet d'un écrit avec diffusion large.

Étape 2 : Si l'agent est dépisté positif et donc malade de la COVID-19, il sera dès ce moment placé en arrêt maladie et se verra donc amputé du jour de carence.

Port de la visière : la doctrine ministérielle est le port du masque.

Les organisations syndicales soulignent une différence de traitement entre l'EPS (pas de masque) et l'Education musicale avec masque. La question du protocole est posée pour la prise du goûter de 10 heures.

La FNEC-FP-FO pense qu'il est totalement injuste que des agents ayant contracté une maladie en service soient amputés de la journée de carence. Il leur sera toutefois très difficile de faire la preuve qu'ils étaient négatifs à leur prise de poste, alors que leurs conditions de travail ne les protègent pas d'être contaminés : élèves sans masques, matériel et fournitures scolaires communs (cahiers à corriger), distanciation sanitaire impossible (toilettes chez les plus petits, écriture, aide ou soutien individuel...). Le registre SST est là pour y noter tout manquement en termes de sécurité, autant que nécessaire, pour un recours éventuel en cas de contamination. Y compris le respect du nettoyage et désinfection des locaux, beaucoup de communes n'ont pas encore mis les moyens nécessaires en heure et personnel.

Bon...ça n'est pas comme si on avait repris la rentrée depuis 3 semaines !!

La DSDEN informe de l'envoi prochain de masques pour les élèves sourds et pour les élèves les plus vulnérables. Pour les autres, Un certain nombre de masques, de lingettes ont été fournis par l'EN. Les masques tissus fournis de la marque DIM par lots de 5 et utilisables après 30 lavages ne seront pas renouvelés. Tous les enseignants et les AESH ont été fournis. Dans 2 situations où il y avait un manque : les masques ont été fournis de nouveau. Les personnels qui ont des soucis de santé pourront obtenir des masques chirurgicaux sur demande auprès de la DSDEN. Dans le 1er degré, les paquets ont été fournis fermés pas dans le second degré.

La FNEC-FP-FO s'interroge sur le nombre suffisant des masques à distribuer. Des écoles ont reçu des paquets de 5 masques par enseignant, lavables 30 fois, le second degré des paquets non fermés. Pour 8 demi-journées de classe par semaine, il faudrait 8 masques, donc soit les enseignants s'achètent les 3 masques manquants, soit ils passent leur temps à faire des lessives...C'est aux directeurs d'aller les chercher à la DSDEN, mais tous n'ont pas pu y aller pour la rentrée. Pour les personnels fragiles nécessitant des masques chirurgicaux plus efficaces, existe-t-il une liste à la DSDEN des pathologies ou une simple demande suffira-t-elle ? Certaines pathologies ouvrent droit à 10 masques gratuits par semaine prescrits par le médecin mais pas toutes. On ne parle pas de gel hydroalcoolique ; pourtant les mains sont un vecteur important du virus. Tous devraient y avoir accès en plus du lavage des mains, pour ne pas perturber le bon déroulement des cours.

Après utilisation du peu de masques tissus fournis par l'administration constat est fait que : ils sont inutilisables dans la pratique ordinaire de classe : ils rétrécissent après lavage à 60 °, il n'y a pas de pince nez donc les enseignants porteurs de lunettes travaillent dans le brouillard, de la buée et condensation se forment à l'intérieur du masque, la respirabilité est limitée. Les enseignants sont donc contraints d'acheter leurs propres masques, on rajoutera cela sur la note du matériel informatique qui n'a toujours pas été fourni par l'administration ! On atteint la énième dimension entre la communication du ministère et la mise en œuvre du « protocole » sur le terrain.

On devrait s'inspirer de la gestion des universités qui ont-elles, un protocole très élaboré, budgété, dont la mise en œuvre est bien réelle.

Quant aux utopiques masques transparents, les directeurs avaient été informés que finalement ces masques ne seraient fournis que pour les GS et les CP. Et pas tout de suite. Finalement le pas tout de suite s'est transformé en jamais. Vous aurez bien compris qu'il s'agit encore là d'un effet de manche de notre cher ministre relayé par ses subordonnés.

La FNEC-FP-FO attend toujours des réponses à ses questions.

Questions diverses

Celles de la FNEC-FP-FO, qui ne manque jamais d'en envoyer et celles des autres organisations

PIAL : (pôle inclusif d'accompagnement localisé) Au nombre de 31, identification des coordonnateurs et des pilotes,

Il n'y a pas encore les arbitrages pour les indemnités. Mais c'est clair qu'elles vont peut-être baisser avec la généralisation des PIAL. Les moyens sont importants pour du soutien en tout genre. Au niveau académique, les IMP sont identiques pour le 1 et le 2e D. l'enveloppe et la typologie seront vues. 507 AESH pour 927 élèves notifiés. Globalement, meilleure intégration. Peut-être un contingent complémentaire académique. 20 ETP non pourvus. Certains postulants se sont désistés, on est encore en phase de recrutement. C'est très difficile dans les établissements ruraux.

Des AESH ont été attribués sans demande des familles. Le DASEN va vérifier.

La FNEC-FP-FO a alerté en amont sur la « mutualisation » des intervenants auprès des élèves en difficulté. Pourront-ils tous prétendre à la compensation requise si un AESH doit se partager entre plusieurs classes, voire plusieurs sites ? N'auront-ils des besoins que lorsque celui-ci sera sur le site ? Nous demandons aux personnels de ces PIAL (enseignants et aesh), qui se retrouvent en difficulté faute d'aide, de nous le signaler. Si les instances académiques et départementales ne sont plus considérées par l'Administration que comme des réunions d'informations, Notre syndicat n'en est pas moins représentatif et revendicatif.

En ce qui concerne le nombre de notifications, sûrement trop nombreuses pour l'Education Nationale, la

MDPH n'indique plus la quotité nécessaire d'intervention des AESH, ce qui conforte l'Education Nationale et ses PIAL ! Pour les enseignants, les conditions d'exercice comptent, pour l'Administration, c'est le budget à tenir qui est la priorité.

Elèves hautement perturbateurs : La signature de la convention tarde à venir. Concernant le plan violence, un dispositif local sera déployé. Il sera proposé au CHSCT du mardi 8 septembre et évoqué au prochain conseil d'IEN. La Circulaire est attendue fin septembre.

Ecole inclusive (Décret 2020-515) : la composition du comité départemental de suivi de l'école inclusive, n'est pas encore connue. Les enseignants ou leurs représentants n'y siègeront pas.

La FNEC-FP-FO 08 constate qu'une fois de plus, L'Administration méprise totalement les acteurs de terrain, qui doivent mettre en œuvre cette politique, qui ont les constats et l'analyse de terrain et qui sont les plus à même de porter les demandes de moyens requis en classes, postes, matériel...En même temps, participer à ce comité pourrait s'apparenter à de la cogestion d'un dispositif que nous avons dénoncé, tant il est inapproprié à certains élèves, qui en souffrent, tout comme leurs camarades de classe et le personnel. Intégrer n'est pas inclure à tout prix !

Temps académique de formation : ce sont des formations très locales sur des effectifs plus réduits, entre pairs experts, sur des dispositifs pluriels : présentiels, distanciels, mixtes. Plan Maths et Plan français : dans toutes les circonscriptions 4 groupes de 6 à 8 enseignants. 1/6 des enseignants formés chaque année pendant 6 ans. Formations spécifiques pour membres des RASED. Un référent peut intervenir dans la classe. La priorité est donnée à l'école maternelle et aux enseignements fondamentaux ainsi que sur la diversification des PE avec les parcours linguistiques. Les personnes inscrites l'an dernier seront reconduites.

Pour la FNEC-FP-FO, il s'agit d'une attaque contre nos conditions de travail s'appuyant sur l'accompagnement inscrit dans PPCR ! Ce dispositif infantilisant vise à remettre en cause la liberté pédagogique et à exercer une pression permanente sur les enseignants dans le cadre des décrets sur l'évaluation de 2017. Un suivi ressemblant étrangement à celui de stagiaires. Une étape supplémentaire dans la dislocation de notre statut que le Ministre prévoit d'accélérer ! FO n'accepte pas la logique « d'accompagnement » prévue par PPCR et en demande le retrait.